

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Réunions d'échange avec les habitants Questions – Réponses

Thème : les bacs jaunes



Pourquoi la mise en place des bacs jaunes ?

- Cela correspond à une volonté politique de protection physique de nos agents
- C'est conseillé et encouragé par la CARSAT pour éviter les TMS (troubles musculo-squelettiques)
- Afin d'éviter les sacs éventrés
- Cela correspond à une demande importante d'usagers
- Afin de réduire les déchets plastiques recyclables (620 000 sacs distribués / an soit 18 tonnes de plastique).
- Le coût d'achat des sacs = 48 000€ / an

Puis-je refuser le bac jaune ?

- En cas de problème de stockage : il y a une étude au cas par cas. Il faut remonter l'information auprès de nos services, suite au passage de l'eco-conseiller, la dotation sera validée ou non
- En cas de problème de santé ou pour les personnes âgées : la collecte en porte à porte sur notre territoire est un service ++ aux usagers. De plus le bac roulant est moins dur à sortir que des sacs jaunes. N'hésitez pas à demander de l'aide autour de vous (aide-ménagère, voisin, famille, ...)

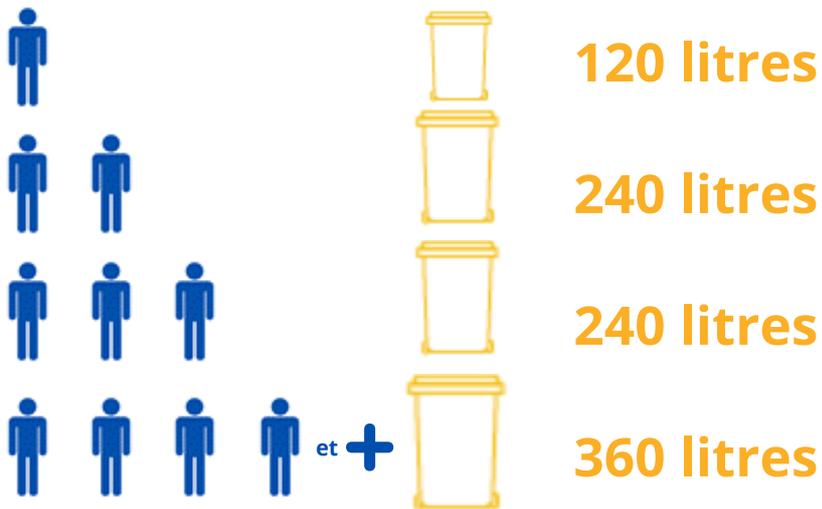
PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Réunions d'échange avec les habitants Questions – Réponses

Thème : les bacs jaunes



Quelle est la contenance des bacs jaunes ?



Pour les professionnels, en fonction du besoin :

- 120 L,
- 240 L,
- 360 L,
- ou 770 L

Les bacs jaunes pucés seront-ils facturés comme les bacs ordures ménagères ?

- Non, pas pour le moment
- Leurs coûts est compris dans le coût du service global
- La puce permet de connaître le nombre de présentations du bac à la collecte ainsi que les erreurs de tri.

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Réunions d'échange avec les habitants Questions – Réponses

Thème : les bacs jaunes



Avec les bacs jaunes, quelle sera la nouvelle organisation ?

- Les bacs ont été distribués chez chaque foyer d'octobre à décembre 2023
- Les bacs jaunes sont à utiliser à partir du 1er janvier 2024
- Les sacs jaunes en surplus pourront être remis à la déchèterie ou en mairie pour être utilisés pour les opérations « nettoyons la nature » par exemple.

Mon bac est trop grand ou trop petit, que dois-je faire ?

- En cas de changement familial au sein du foyer (naissance, départ des enfants, ...) : signalez-le auprès du service « Prévention et gestion des déchets » de la Communauté de communes du Pays sabolien au 02 43 62 50 30. Après transmission des justificatifs, le volume du bac sera revu.
- La grille de dotation existante détermine le volume du bac selon la composition du foyer. Si un usager souhaite modifier sa dotation pour obtenir un volume plus petit, c'est possible. Une analyse du nombre de levées de son bac et une facturation seront alors mises en œuvre. Cette facturation est nécessaire afin de limiter les effets néfastes liés au brûlage des déchets et les dépôts sauvages et appuie la volonté de l'habitant à réduire ses déchets.

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Réunions d'échange avec les habitants Questions – Réponses

Thème : financement du service et facturation



Pourquoi ne pas ajuster le nombre de levées réelles, au lieu du seuil de 5 ?

- Depuis la mise en place, l'évolution va à la baisse : 8/6/5 présentations du bac à ordures ménagères à la collecte.
- Le budget de gestion des déchets est un budget annexe, il doit être équilibré : dépenses = recettes. Le seuil participe aux recettes pour équilibrer les dépenses de charges fixes du service.
- Le seuil existe afin de limiter le brûlage des déchets et les dépôts sauvages.

Que comprend ma facture ?

- La facture n'est pas uniquement calculée sur la collecte des ordures ménagères mais pour l'ensemble du service. Cela concerne la mise à disposition des bacs ordures ménagères, des bacs ou sacs pour le tri, les colonnes à verre, la déchèterie, les composteurs, et également pour la collecte, le transport et le traitement de l'ensemble des déchets collectés.

Budget 2023, pourquoi une augmentation de 18% ?

- Budget prévisionnel 2023 :
 - 3 753 000 € de dépenses
 - 1 285 600€ de recettes liées aux ventes de matériaux, aux aides et subventions. Cela représente 35% des recettes globales. La redevance est estimée à hauteur de 2 467 400€ soit 65% des recettes globales (84€ / habitant.)

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Réunions d'échange avec les habitants Questions – Réponses

Thème : financement du service et facturation



Constats pour 2023

Dépenses

- > Forte augmentation des coûts en prestations (maintenance des bacs, tri des emballages, traitement et transport des ordures ménagères résiduelles et des déchets de déchèterie...)
- > Évolution réglementaire (loi de finances : augmentation de la Taxe générale sur les activités polluantes). Cette taxe s'applique sur chaque tonne d'ordures ménagères déposée en enfouissement. Cette taxe est passée à 35€ par tonne en 6 ans.
- > Contexte économique mondial : augmentation des prix d'achat des énergies, du carburant (pour la collecte et le transport des déchets vers leur lieu de traitement), des matières premières ... Augmentation des coûts de prestations liées à la révision des prix annuels et du surenchérissement des coûts liés aux nouveaux marchés (lavage de conteneurs enterrés, ...). Baisse de recettes liée à la vente des matériaux et des aides / subventions.

Pourquoi la redevance incitative ?

Il est important de souligner que la redevance incitative a été mise en place dans l'intérêt général, afin de favoriser une gestion plus responsable des déchets.

- Elle permet de financer l'ensemble du service de gestion des déchets
- C'est un geste fort pour réduire ses déchets et pour trier
- Le tarif doit être proportionnel au service rendu

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Réunions d'échange avec les habitants
Questions – Réponses

Thème : financement du service et facturation



Plus je trie et plus je paye !

Le tri des déchets permet de limiter l'augmentation des coûts : sans tri, l'ensemble des déchets partirait à l'enfouissement.

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Réunions d'échange avec les habitants Questions – Réponses

Thème : la déchèterie



Les accès à la déchèterie seront-ils payants ?

- Actuellement, nous étudions le nombre de passages pour mieux gérer l'accès à la déchèterie (analyse du nombre de passages important) et ciblons les professionnels qui viennent déposer « gratuitement » leurs déchets ce qui engendre des surcoûts pour les particuliers.
- Un nombre de passages compris dans la redevance pourrait être mis en place afin de limiter l'utilisation inadaptée de la déchèterie.

Horaires de déchèterie :

- Étude en cours pour améliorer l'accueil des usagers.

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Réunions d'échange avec les habitants Questions – Réponses

Thème : informations diverses

Vous demandez aux habitants de faire des efforts, mais que fait la Communauté de communes du Pays sabolien ?

- Le service anticipe les obligations réglementaires, les investissements, afin de lisser les dépenses et envisager les recettes.
- Il y a une recherche d'optimisation du service, afin de trouver des solutions techniques, financières et organisationnelles pour rendre un service à l'utilisateur de qualité au juste prix :
 - en répondant aux attentes des usagers,
 - en respectant l'environnement,
 - en anticipant les évolutions réglementaires et techniques
 - en maîtrisant la gestion des coûts de déchets et l'évolution de la redevance.

Des personnes laissent des sacs dans la rue, que dois-je faire ?

- Les dépôts sauvages sont de la responsabilité de votre commune/ville.
- N'hésitez pas à contacter les services de votre mairie, pour que ce dépôt soit enlevé.

Concrètement que propose la Communauté de communes pour réduire les déchets ?

- Nous mettons à disposition des composteurs individuels et collectifs
- Nous sensibilisons sur les marchés, dans les écoles sur le choix des achats, le mulching, le broyage ...
- Dans les années à venir, une réflexion sur les actions à proposer aux habitants pour réduire leurs déchets pourrait se construire autour d'une concertation.